

AUTORISATION DE VOIRIE PORTANT ACCORD DE VOIRIE

24-AV-1201

du 41 au 45 AVENUE DU GRAND PORT

Objet :réhabilitation du réseau GAZ

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Vu le Code de la voirie routière

Vu l'arrêté n°79/2020 en date du 29/05/2020 donnant délégation de signature à madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

Vu la délibération n° 88 / 2019 en date du 27 juin 2019 approuvant le règlement de voirie

Vu les lieux

VU la demande en date du 21/11/2024 par laquelle GRDF Chambéry demeurant 711 avenue du GRAND ARIETAZ 73000 CHAMBERY représentée par remi.tedesco@grdf.fr, demande l'autorisation pour la réalisation de travaux et/ou stationnement sur le domaine public du 41 au 45 AVENUE DU GRAND PORT

ARRETE

ARTICLE 1:

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux comme énoncé dans sa demande à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants et conditions ci-dessous :

- Respecter les procédures sanitaires et les directives gouvernementales
- Déposer une demande d'arrêté de circulation (15 jours ouvrés minimum avant intervention) auprès du service voirie via l'adresse suivante stm@aixlesbains.fr

ARTICLE 2:

Le pétitionnaire est tenu de se conformer aux prescriptions administratives et techniques définies dans le réglement de voirie, librement consultable à l'adresse suivante:

https://www.aixlesbains.fr/cadre-de-vie/urbanisme-travaux/demandes-relatives-audomaine-public/reglement-de-voirie

ARTICLE 3:

Par dérogation du réglement de voirie, la réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder six mois. L'inéxécution des travaux dans le cadre des délais prescrits conduira le bénéficiare à déposer une nouvelle demande.

Services techniques municipaux Gestion du domaine public 1425 bd Lepic 73100 AIX-LES-BAINS Tél. 04.79.35.04.52 stm@aixlesbains.fr

> Arrêté N° 24-AV-1201 1/2

ARTICLE 4:

Destinataires:

GRDF Chambéry



Aix-les-Bains, le 22 novembre 2024

Pour le maire

le Premier adjoint au maire d'Aix-les-Bains

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX